RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°61/2022

L'an deux mille vingt-deux et le cinq décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Présents : M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, M. M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. CAMALY Julien, M. COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, M. DECROCK Frédéric, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. DELANNE Claude, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, M. PENEL Franck, M. ROGÉ Pierre, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia, Mme SOUBIELLE Eva.
Excusée : Mme CAMPS Séverine
Secrétaire de séance : Mme ORTEGA-ROMERO Marie.

Objet : Création et réhabilitation de trois espaces publics « cœur de ville » Centre Bourg – Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de l'A.I.T

Monsieur le Maire rappelle que Le réaménagement des espaces publics du cœur de Bourg est une des actions prioritaires de la Commune de Latour-Bas-Elne.

Le carrefour dénommé « Avenue d'Elne - Rue du Centre - Avenue de Saint-Cyprien » autour duquel seront créés et réhabilités ces trois espaces publics constitue une des entrées principales de l'hyper centre du « centre bourg ».

Ces aménagements dont le projet est inscrit dans le contrat territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée 2022-2028, s'intègre totalement avec le projet de requalification de la traversée du Centre Bourg porté par la Communauté de Communes Sud Roussillon qui permettra d'améliorer l'accès au Centre Bourg, de redonner la place aux piétons, d'apaiser la traversée au profit des modes doux de remettre en lumière le patrimoine architectural identitaire du centre bourg et de renforcer l'offre d'espaces verts, créer des espaces de respiration, offrir des lieux de rencontre à la population.

Monsieur Le Maire propose d'adopter le projet d'aménagement des trois espaces publics cœur de ville tel que décrit dans les documents présentés et annexés à la présente, et de solliciter une subvention au Département au titre de l'AIT.
Il précise que cette opération est inscrite dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé entre la Communauté de Communes Sud Roussillon, l'Etat et le Département des Pyrénées-Orientales.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ADOPTE le projet d'aménagement des trois espaces publics cœur de ville tel que présenté et annexé à la présente, dit que l'opération débutera début deuxième semestre 2023 et s'échelonnera jusqu'à fin du premier trimestre 2024,
- DIT que Cette opération est inscrite dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé entre la Communauté de Communes Sud Roussillon, l'Etat et le Département des Pyrénées-Orientales,

- SOLLICITE une subvention auprès du Département au titre de l'A.I.T d'un montant de 26.000 €,
- ARRÊTE le plan de financement prévisionnel et le calendrier de réalisation tels qu'annexé à la présente,
- ATTESTE que les travaux n'ont pas fait l'objet d'un commencement d'exécution,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document afférant à ce dossier,
- DIT que la dépense sera inscrite au Budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

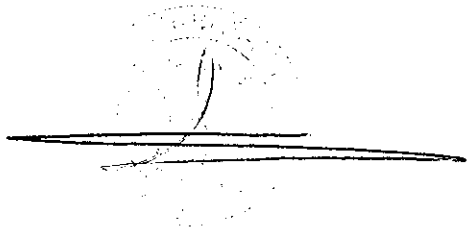

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 6 décembre 2022